

## Accompagnement à l'investissement

### i. Objectif de l'accompagnement à l'investissement

La prestation d'accompagnement à l'investissement a pour objectif principal d'aider / accompagner à l'investissement (notamment boursier), sans considération du niveau de connaissances du client, de sa situation personnelle ou de ses revenus. Basé sur des échanges réguliers, l'objectif second de la prestation est de permettre à l'investisseur de devenir autonome.

### ii. Éléments compris dans la prestation d'accompagnement

La prestation d'accompagnement regroupe différents éléments, complémentaires les uns des autres. Ceux-ci permettent de proposer une aide complète. Selon les besoins de chacun, tous ne sont pas nécessairement mis en œuvre. Ces éléments sont les suivants :

- Aide à la définition de la stratégie d'investissement

Définir une stratégie d'investissement claire est un préalable obligatoire avant tout investissement. En effet, un investisseur désirant, par exemple, investir sur le long terme dans des actions à dividende se devra d'agir d'une façon bien différente de celui qui sera sur du moyen terme avec des actions de croissance.

- Aide au choix du courtier

Le choix du courtier est une étape très importante de l'investissement. Les critères de choix dépendront grandement des objectifs de chacun, mais aussi de la stratégie mise en place. Un excellent courtier « PEA /actions françaises » pourra se révéler très moyen dans une optique « CTO /actions étrangères ». En particulier au niveau des tarifs. Dans la même idée, certains courtiers maîtrisent mieux la fiscalité (française) et évitent ainsi à leurs clients de (plus ou moins) grosses difficultés lorsque vient le moment de la déclaration de revenus.

- Aide à la constitution du portefeuille

Ce sont plus de 45 000 entreprises qui sont cotées en bourse à travers le monde, dont plus de 650 rien qu'en France. Il est, de fait, très facile de se retrouver noyé dans la masse et de ne pas savoir quelles entreprises choisir. Le risque de faire des erreurs est donc très élevé. L'aide à la « constitution du portefeuille » est ainsi la principale composante de la prestation d'accompagnement à l'investissement.

Après avoir défini des critères généraux (secteur, rendement, croissance, capitalisation, etc...), une liste d'actions correspondant à ceux-ci et présentant des fondamentaux à priori intéressants est établie. Celle-ci peut alors être utilisée comme support pour la constitution du portefeuille d'actions.

## CLEMENTHOURSEAU

- Partage d'expériences et de connaissances

Une grande partie de la réussite d'un investissement (boursier ou non) provient de la capacité à « subir » les choses et à prendre des décisions appropriées en toutes circonstances. L'aspect psychologique est ainsi LA chose à absolument maîtriser. La prestation d'accompagnement à l'investissement se doit donc de prendre en compte ceci. Le partage, qu'il s'agisse d'expériences ou de connaissances, vise dès lors à gagner en sérénité et à aider à ne pas prendre de décisions inadaptées.

### iii. « Accompagnement ou Conseil » ?

La prestation d'accompagnement à l'investissement ne doit pas être confondue avec une prestation de « Conseil en Investissement ». Là où cette dernière dicte clairement à l'investisseur les investissements qu'il doit réaliser au regard de sa situation personnelle / familiale / financière, l'accompagnement se veut uniquement être une « aide à la décision ». Ainsi, l'accompagnement doit être considéré comme un juste milieu entre « agir seul » et « faire appel à un Conseiller en Investissement ».

### iv. Clément HOURSEAU

La prestation d'accompagnement à l'investissement est assurée par Clément HOURSEAU. Ancien Conseiller en Investissement Financier, il est également investisseur pour son propre compte. La valorisation de son portefeuille personnel, constitué principalement d'actions, est proche de 80.000€ (février 2023). Auteur de « *Investir sereinement en bourse* » (2022, Amazon), il est aussi à l'origine du « *Dividende Rating* », une note de qualité, mise à jour chaque année, attribuée au dividende des 120 plus grandes entreprises françaises cotées.

Formé de façon autodidacte, ses débuts sur les marchés boursiers remontent à janvier 2016. Il a donc pleinement vécu de nombreuses expériences, dont le krach éclair de 2020. Investisseur (très) long terme, il développe son portefeuille au gré des fluctuations du marché selon une stratégie de Buy & Hold (en français, « acheter et conserver »).

### v. Tarif de la prestation d'accompagnement à l'investissement

La prestation d'accompagnement à l'investissement est facturée (février 2023) au prix tout compris de 150€ TTC (TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts). La durée de la prestation est de 6 mois. Dans le cas où le client souhaiterait la prolonger, la ou les périodes supplémentaires sont facturées avec une remise de 20 % sur le tarif « premier accompagnement » alors en vigueur à la date de la prolongation.